

Commune de SILLY SUR NIED8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 6 juillet 2015 à 19h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération

D2015-06-06

Nombre de conseillers

- En exercice 15
- Présents 11
- Absents exc. 4
- Absents 0
- Votants 15

Date de convocation

29 juin 2015

Objet**Adhésion à l'association
UDCCAS 57****Date d'affichage**

7 juillet 2015

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme DAUMAIL Martine
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Domin.	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
M. MULLER J.-Marie		
Mme MARTIGNON Sonia		

Etaient excusés :

Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas
M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à M. MULLER Jean-Marie
M. MARION Julien	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge
Mme PREVOT Nadège	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Adhésion à l'association UDCCAS 57**Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale de la Moselle**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'Association UDCCAS 57 - Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale de la Moselle.

L'adhésion à cette association donne lieu à une cotisation de 0,01 € par habitant, soit 7,08 € pour l'année 2015 (*).

(*) La population légale 2012 de Silly-sur-Nied, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, est de 708 habitants.

Monsieur le maire propose d'adhérer à cette association.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADHERER à l'association UDCCAS 57 à compter de l'année 2015,
d'INSCRIRE chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle à verser à cette association.

Fait à Silly-sur-Nied, le 6 juillet 2015

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

Signature et cachet

